

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte de naissance, avec ou sans filiation pour une personne née à Ollioules. Vous pouvez effectuer votre demande en ligne. Le document demandé vous sera expédié par courrier postal. Ce service est ouvert exclusivement aux particuliers.

<https://www.mon.service-public.fr>

Pour toute autre demande veuillez télécharger et imprimer la demande (en format pdf) et nous la retourner dûment complétée par courrier postal accompagnée d'une enveloppe affranchie et libellée à vos nom et adresse.

Aucun acte d'état civil ne sera envoyé par Email !

Pièces à fournir pour demande de passeport

Sur rendez vous uniquement du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin de 8h30 à 10h30

Le retrait des pièces d'identités se feront tous les jours du Lundi au Vendredi de 8h à 11h50 et de 13h30 à 16h50. Le samedi matin de 8h30 à 10h50.

Pièces à fournir pour demande de carte nationale d'identité

Sur rendez vous uniquement du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin de 8h30 à 10h30

Le retrait des pièces d'identités se feront tous les jours du Lundi au Vendredi de 8h à 11h50 et de 13h30 à 16h50. Le samedi matin de 8h30 à 10h50.

[Demandes d'actes de l'Etat Civil](#)

Pour toutes autres demandes (élections, permis, cartes grises...), merci de consulter le

site

[Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française